REVUE DE PRESSE

SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU 27 JANVIER 2016

SUD OUEST

Réforme du collège : pourquoi ça bloque

ÉDUCATION Plusieurs milliers de professeurs dans la rue hier, munis d'un « carton rouge » pour le gouvernement. Leur cible : la refonte du collège

Hier, dans les cortèges, il était question de service public, d'emploi… mais aussi du collège : plusieurs syndicats (Snes, Snalc, FO, CGT, SUD…) avaient appelé les professeurs à marcher contre la réforme portée par la ministre Najat Vallaud-Belkacem, qui entrera en vigueur en septembre. Les enseignants ont défilé par milliers, cartons rouges à la main et slogans en latin. D'après les données du ministère de l'Éducation, 11 % des enseignants, tous niveaux confondus, ont observé cet appel à la grève. Cette mobilisation est plus forte au collège : 16,80 % de grévistes en Aquitaine, 22 % dans l'ensemble de la France, selon les chiffres du ministère, jugés sous-estimés par les syndicats.

Ce que prévoit la réforme. Elle tient en quelques mots. Premièrement, plus d'autonomie : chaque établissement pourra attribuer 20 % de son temps à du travail en petits groupes et à de l'accompagnement. Deuxièmement, davantage de soutien personnalisé (trois heures par semaine en sixième, au moins une heure ensuite). Troisièmement, de l'interdisciplinarité : des enseignements pratiques interdisciplinaires, dits EPI, proposeront, à partir de la 5e, de croiser plusieurs disciplines dans des modules où le travail collectif sera privilégié.

En ce qui concerne les classes bilangues (deux langues vivantes étrangères dès la sixième), elles devaient disparaître, mais une grande partie d'entre elles sont finalement maintenues. En revanche, le latin et le grec ne seront plus une option à part entière. Ils rejoignent l'EPI « langues et cultures de l'Antiquité » ; les collèges pourront également les proposer dans une option très allégée (une heure en cinquième et deux heures en quatrième et troisième).

Cette réforme, qui doit s'appliquer à partir de septembre, divise profondément le monde syndical.

Ce qu'en disent les opposants. Pour Graziella Danguy (FSU), « cette refonte vise un objectif principal : réduire le nombre d'heures de classe dévolues aux disciplines comme le français, les maths, l'histoire, la géographie… au profit de méthodes "interdisciplinaires" qui relèvent du bricolage. Nous, professeurs, avons été formés pour transmettre une discipline. Pour nous, cela se fait en classe, matière par matière, dans l'idéal en petits groupes, mais pas dans ces espèces de croisements au contenu incertain. »

Autre réserve de la représentante syndicale : « L'autonomie accordée aux établissements risque d'entraîner plus d'inégalités, une offre éducative à géométrie variable selon les collèges… La priorité, ce devrait être de revenir aux fondamentaux : apprendre des disciplines, avec moins d'élèves par classe. Des classes moins chargées : c'est là le véritable enjeu, que cette réforme, pour des raisons budgétaires, éclipse. »

Ce que disent ses partisans. « Le collège, dans sa forme actuelle, c'est un échec, au plan social, éducatif, tout le monde le reconnaît. Cette réforme n'est pas parfaite mais elle va dans le bons sens. Elle préserve l'idée d'un socle commun, d'un continuum de la sixième à la troisième, tout en proposant des innovations. Plus d'autonomie ? C'est bien que des collègues puissent davantage s'approprier leur outil de travail. Plus d'interdisciplinarité ? On le fait déjà, c'est fécond et stimulant de travailler ensemble, aussi bien pour les élèves que pour les professeurs. 4 000 postes sont par ailleurs créés pour cette réforme : c'est un point positif, même si des moyens supplémentaires sont nécessaires, estime Pierre-Marie Rochard, représentant du Sgen-CFDT, qui n'a pas appelé à la grève hier. Ce qui nous préoccupe en vue de la rentrée, c'est qu'ici et là, d'après nos retours du terrain, des inspecteurs n'adhèrent pas à cette réforme. L'administration ne semble pas faire bloc pour la mise en œuvre de ces changements. »

Julien Rousset

« Les 35 heures sont une chance »

INTERVIEW La ministre du Travail, Myriam El Khomri, qui communiquera aujourd'hui à Biarritz les chiffres du chômage, assure que la réduction du temps de travail ne sera pas remise en cause

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE SABATHIÉ

« Sud Ouest ». Pensez-vous pouvoir sauver un seuil minimum de 10 % de majoration des heures supplémentaires ?

Myriam El Khomri. Le seuil minimum de 10 % n'a pas à être « sauvé » car il n'a jamais été attaqué ! Les règles de rémunération aujourd'hui sont claires : les heures travaillées au-delà de 35 heures par semaine bénéficient d'une rémunération supplémentaire. Il existe un seuil minimum fixé à 10 %. Ce seuil ne sera pas remis en cause mais, au contraire, réaffirmé dans la loi que je porterai.

Ne craignez-vous pas la fin de la semaine de 35 heures de travail ?

Le gouvernement n'a cessé de réaffirmer que la suppression des 35 heures ne faisait pas partie de son programme. Les 35 heures sont une chance pour notre économie en plus d'être une conquête sociale importante. Je ne remettrai donc pas en cause les 35 heures.

Ce que permettra le projet de loi, c'est de donner plus de place à l'accord d'entreprise pour aménager le temps de travail et fixer le taux de majoration des heures supplémentaires, en lui donnant la primauté sur l'accord de branche. Mais toute heure supplémentaire travaillée doit bien sûr bénéficier d'une majoration. Il n'y a donc aucune remise en cause des 35 heures !

Le travail détaché des Espagnols est une préoccupation majeure des professionnels du BTP au Pays basque, qui parlent de concurrence déloyale. Comment y remédier ?

Le gouvernement a fait de la lutte contre les fraudes au détachement une priorité absolue, parce que ces fraudes sont nocives pour notre économie et qu'elles mettent à mal notre modèle social. Il n'est pas acceptable de voir que des entreprises qui détachent des salariés en France ne respectent pas les règles élémentaires du droit du travail français, alors qu'elles y sont tenues. Je pense par exemple à l'obligation de faire une déclaration de détachement, au respect des durées maximales de travail, au respect du smic ou encore au respect des règles sur l'hébergement collectif. Comment y remédier ? Au niveau européen, je plaide activement pour que la directive de 1996, qui définit les règles applicables en cas de détachement, soit révisée.

Avec un petit groupe d'États, et notamment l'Allemagne, nous souhaitons que le principe « à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail » soit inscrit noir sur blanc dans la directive. Je milite aussi pour que la directive limite à deux ans la durée du détachement. Au-delà de cette durée, c'est l'ensemble du droit du travail de l'État d'accueil qui s'appliquerait. Au plan national, le gouvernement a considérablement renforcé l'arsenal législatif avec les lois Savary et Macron pour mieux lutter contre la concurrence sociale déloyale. En Aquitaine, il y a eu ces derniers mois sept arrêts de chantiers pour fraude au détachement. C'est une sanction extrêmement dissuasive.

Vous annoncerez depuis Biarritz ce mercredi après-midi (aujourd'hui, NDLR) les chiffres du chômage de décembre. Quelle est la tendance ?

Ces derniers mois, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est marquée par des mouvements de hausse et de baisse que nous n'avions pas connus depuis cinq ans. Ces fluctuations reflètent la reprise graduelle de l'activité économique et des créations d'emplois : la confiance s'installe progressivement, les employeurs recommencent à recruter mais restent encore prudents. Les créations d'emplois se font donc encore majoritairement en intérim et en contrats à durée déterminée.

Nous avons un vrai motif de satisfaction concernant le chômage des jeunes, qui a baissé de plus de 20 000 depuis fin 2014. De nombreuses TPE et PME retrouvent aujourd'hui le chemin de la croissance mais hésitent encore à recruter. L'aide « embauche PME », jusqu'à 4 000 euros sur deux ans pour toute nouvelle embauche, doit encourager ces entreprises à franchir le pas, et à recruter.

Myriam El Khomri : « De nombreuses TPE et PME retrouvent aujourd'hui le chemin de la croissance mais hésitent encore à recruter. » PHOTO ARNAUD JOURNOIS/« LE PARISIEN »

Vous assistez à l'université d'hiver sur la formation professionnelle. Est-elle suffisante en France ?

L'acquisition de compétences est l'une des clés pour sécuriser son parcours professionnel : pour retrouver le chemin de l'emploi ou évoluer dans son emploi. Permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à un emploi dans les secteurs et métiers en tension : c'était un enjeu des plans de formation prioritaires de 2013 et de 2014. Construits avec les partenaires sociaux et les régions, ils ont donné lieu à de vrais résultats en termes d'insertion professionnelle (57 %). Le président de la République a annoncé une étape supplémentaire : un plan de 500 000 formations. Il a pour objectif de répondre à une urgence économique et sociale.

Dernière chance pour visiter l'expo Martell

Clap de fin pour « Martell dans la cité », au musée d'Art et d'Histoire. L'exposition clôt ses portes dimanche, après avoir été prolongée d'un mois en raison de son succès. L'occasion, pour ceux qui auraient raté le coche, d'en apprendre plus sur l'histoire tricentenaire de cette maison de négoce. ARCHIVES M.A.

Un premier diagnostic pour aménager le territoire

URBANISME

Les experts ont livré leur analyse sur la constitution du schéma de cohérence territoriale

JONATHAN GUÉRIN
cognac@sudouest.fr

C'est un ensemble de dossiers techniques qui ne passionne pas les foules. Pourtant, ils étaient 150 élus, lundi soir, à se réunir pour imaginer le Scot (schéma de cohérence territoriale) de la région de Cognac (lire ci-contre). « Il s'agit d'un projet important pour le territoire à moyen et long terme », a précisé en préambule le président du syndicat, Alain Riffaud. Dans l'auditorium de La Salamandre, les experts ont livré un premier diagnostic sur « la trajectoire que peut prendre » la zone dans les années à venir, après avoir mené une étude très détaillée pendant près de quatre mois. Voici une synthèse de leur analyse.

Autour de Cognac, le bassin de vie est marqué par la vigne et les industries. PHOTO ARCHIVES H. J. B.

1 Des atouts pour faire un « champion »

Sans surprise, le rapport constate « un territoire tout entier tourné vers la vigne ». Partant de cette évidence, les experts envisagent de transformer ce « produit mondial » en un « champion mondial ». Pour Alain Riffaud, cela signifie que « le cognac est un moteur entraînant le territoire et qu'il faut essayer d'améliorer l'attractivité et le développement en partant de ça ».

Ainsi, l'idée serait de mettre en avant le « cluster », ce regroupement d'entreprises, de laboratoires et de formations liés aux spiritueux. Car l'affirmation d'une telle structure « entraîne une économie touristique, résidentielle et même une économie agricole et industrielle au-delà de la filière cognac ».

Les experts conseillent donc de pousser ce « moteur », mais aussi de « ne peut-être pas placer tous les œufs dans le même panier » en encourageant d'autres secteurs qui bénéficieront de toute manière de l'attractivité de la filière cognac.

2 Le défi des transports et l'attractivité

Le diagnostic a cependant relevé des difficultés inhérentes au territoire, comme la démographie. En effet, la population sur le secteur est en quasi-stagnation, mais les constructions sont tout de même trop peu nombreuses. L'étude pointe donc « un besoin très fort » en logements.

D'autre part, les transports constituent un autre souci d'attractivité : « On est très isolé, résume Alain Riffaud. Il y aura, par exemple, une réflexion autour du fleuve Charente en raison de la carence des infrastructures. » La gare LGV est évidemment trop loin de Cognac. Quant à la RN 141, tout penche en faveur d'un passage à deux fois deux voies.

3 Des scénarios à étudier pour 2020

Cette réunion a servi de premier état des lieux. Maintenant, les experts vont continuer leur travail en fournissant trois scénarios en fonction des enjeux qu'ils ont énoncé. Pour Alain Riffaud, « le but est d'avoir un développement équilibré, durable et profitable à tous. Il faut bien choisir ce qui est le plus approprié pour chaque Communauté de communes ». Le but du syndicat est d'arriver à élaborer un document commun avant 2020, qui aura valeur contraignante pour des règles locales plus concrètes, comme le plan local d'urbanisme (PLU) ou l'implantation des zones d'aménagement concerté.

LE SCOT EN BREF

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence plusieurs politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Pour la région de Cognac, le syndicat d'élaboration du Scot intègre les Communautés de commune de Grand-Cognac, Jarnac, Grande-Champagne, la région de Châteauneuf-sur-Charente et le Rouillacais. Il est présidé par Alain Riffaud, qui a succédé à Patrick Sedlacek. Au total, 79 communes et environ 80 000 habitants sont concernés.

CHÂTEAUBERNARD

Randonnées à vélo. L'AS Verriers Châteaubernard organise deux randonnées à vélo ce dimanche. Départ à 9 heures devant l'usine Verallia. Circuit de 55 km.

CHÂTEAUBERNARD

De nouvelles têtes au comité de jumelage

Après vingt-trois ans à la présidence du comité de jumelage, Jean Minot s'est retiré tout comme Josiane Louis, vice-présidente ; Jean-Pierre Sureau, membre fondateur, et Marilyne Deplat, adjointe au délégué Durbach. L'assemblée générale, qui se tenait à la salle Jean-Tardif vendredi, était donc élective. Quatre postes à pourvoir et cinq candidats, tous se sont pliés au jeu de l'entretien oral avant le vote à bulletin secret.

Ce sont donc Claudine Briand, Patrick Petit, Sandrine Boyer, Laetitia Michelet-Boiffier qui font leur entrée au conseil d'administration laissant Fabrice Boutines, un peu déçu, sur le bas-côté. Charge alors aux 18 membres du conseil d'administration d'élire leur futur président dans les deux semaines à venir.

Laetitia Michelet-Boiffier, Sandrine Boyer, Claudine Briand et Patrick Petit avaient pris place au premier rang. PHOTO S. B.

Les adieux de Jean Minot

L'association repart pour 2016 avec un solde de 4 861 euros. Jean Minot est revenu sur les temps forts de l'année. Il y eut notamment la 70e commémoration du 8 Mai en présence du maire fraîchement élu de Durbach, ville allemande jumelée à Châteaubernard depuis 1993, Andreas König, mais aussi l'accueil de deux villes jumelles Puente-Viesgo en Espagne et Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, en Dordogne pour une journée à Cognac (chez Martell). Puente-Viesgo est une ville amie de la ville espagnole jumelée à Châteaubernard, Onati.

Avant de se défaire de ses responsabilités au comité, le président a rendu un hommage appuyé à trois maires : Marcel Truflandier avec qui l'aventure du jumelage a commencé, Daniel Boyer qui lui a réservé son moment le plus émouvant – en visite à Durbach Jean Minot y a été fait citoyen d'honneur en janvier 2012 – et enfin Pierre-Yves Briand, édile qui lui a remis la médaille de la commune à la cérémonie des vœux 2016. Si « des moments heureux et des moments durs » ont essaimé ces années de présidence, la plus grande fierté de Jean Minot demeurera l'aura européenne donnée à la commune avec le diplôme européen attribué en juin 2004 et l'obtention du drapeau d'honneur du Conseil de l'Europe en 2006. Cette année-là, 25 communes pour 10 pays avaient été distinguées sur les 47 États membres. Châteaubernard était la 3e de ces cinq communes françaises à s'être vu remettre le drapeau d'honneur.

Sandra Ballan

JAVREZAC

Les embellissements et travaux à venir

Jeudi 21 janvier, la maire Pascale Belle avait réuni son conseil municipal afin de faire le point sur les travaux dont l'étude est menée par la commission bâtiments. Il a été question des locaux concernant les employés communaux qui seront aménagés dans l'ancienne tonnellerie avec en priorité la création de sanitaires et de vestiaires puis une salle de repos. Ensuite, les élus ont évoqué la mise en conformité de la salle des fêtes avec la suppression des marches pour y accéder puis la création d'un local destiné au stockage des tables et des chaises ; la création d'une cuisine de 30 m² avec accès direct sur la salle, et d'une chaufferie.

Les escaliers menant au sous-sol actuellement utilisé par le club de foot seront supprimés et remplacés par une rampe à 4 % ; l'actuel club-house du foot deviendra une salle de réunion d'environ 50 m². La salle des fêtes bénéficiera d'un rafraîchissement.

Les courts de tennis des Borderies pourraient être nommés en hommage à Jean Gombert. PHOTO COLETTE-CHRISTIANE GUNÉ

Les citoyens consultés

En matière de subventions, Pascale Belle a sollicité des aides auprès du Département ainsi qu'une aide à l'investissement qui a été demandé à l'État. Les ateliers techniques, quant à eux, bénéficieront de plusieurs aides : Fril, Département, initiative locale, etc. Selon l'ordre du jour, l'embellissement de la commune a été abordé. Pascale Belle a imaginé traiter ce sujet au travers d'un café citoyen auquel les habitants seraient conviés afin de proposer souhaits et suggestions.

Pour la maire, l'objectif est la mise en valeur de la commune et pour ce faire elle demande que des photos soient prises des différents lieux à embellir assortis d'un calendrier pour la mise en œuvre. La date envisagée pour ce café citoyen pourrait être le samedi 5 mars au matin. Toujours à l'ordre du jour, le projet de nommer les courts de tennis des Borderies, créés par Jean Gombert, sous le nom Tennis Jean Gombert et/ou le tournoi du mois de mai pourrait également porter le nom de « tournoi Jean Gombert ». Pour ce faire, l'épouse et les enfants de Jean Gombert seront invités à se prononcer afin de mettre ce projet en place.

Pascale Belle précise que le repas des aînés de la commune aura lieu à la salle des fêtes, samedi 20 février. Il est aussi demandé aux associations de bien vouloir transmettre à la mairie leurs dates de réservations de la salle des fêtes afin d'éviter tout conflit de date possible avec le planning des travaux à entreprendre.

ROUILLAC

Les défis de la Palène

Les rapports moral et financier livrés par le président Christian Légeron, lors de l'assemblée générale, samedi dernier font état de la bonne santé de la Palène. L'association culturelle du Rouillacais que dirige Joël Breton depuis dix-neuf ans, a bien redressé la barre après une période difficile, due en partie à des problèmes financiers liés au désengagement de l'État. Les chiffres du budget de fonctionnement, aujourd'hui stable, en témoignent. Pointé à 936 000 € (festival Sarabandes inclus) pour l'exercice 2014-2015, avec un excédent de 316 €, le budget 2015-2016 se situerait à 721 000 €, hors festival. Cet événement nécessitant un investissement de 200 000 € environ, l'addition des deux derniers chiffres montre bien la situation d'équilibre dans laquelle évolue aujourd'hui l'association.

Christian Légeron quittera la présidence à la fin de la saison 2015-2016. PHOTO G. G.

14 279 spectateurs en 2015

Une bonne raison d'aborder l'avenir avec optimisme pour le président Christian Légeron et le directeur Joël Breton, lequel s'est plu à souligner que l'association fonctionne aujourd'hui avec 40 % de fonds propres, dont 283 000 € de recettes de billetterie. Quant aux subventions accordées à La Palène, elles représentent 52 % du budget, et proviennent majoritairement de la ville de Rouillac : 135 000 € et de la CdC du Rouillacais : 128 350 €. Pour sa part, le Département soutient La Palène à hauteur de 104 893 €.

Pour mémoire, les autres associations culturelles du département sont soutenues par les collectivités à des niveaux bien supérieurs, parfois jusqu'à 75 %. Dixit Joël Breton. Autre raison de se réjouir pour les responsables de l'association, son activité croissante qui a proposé 35 spectacles en 2014-2015, et accueilli 9 compagnies en résidence.

Il faut aussi retenir au final le chiffre de 14 279 spectateurs payants et celui des 3 386 participants aux spectacles « jeune public ». Reste que les différentes réformes liées à la loi Notre et la mise en place de la nouvelle grande Région (Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin) vont sans aucun doute changer la donne, et amener quelques modifications dans le fonctionnement de La Palène.

« Nous sommes encore un peu dans l'inconnu », a déclaré Joël Breton qui a annoncé la participation de trois compagnies du Limousin et de l'Aquitaine, aux prochaines journées du G19 (1er et 2 février prochains)

Gérard Guidier

Charente Libre

■ Quelque 500 manifestants hier à Angoulême ■ L'intersyndicale CGT, FO, Solidaires avait appelé les fonctionnaires à une journée de grève ■ Salaires et réforme du collège étaient au cœur des revendications.

Le ras-le-bol des fonctionnaires

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

Cinq cents manifestants selon la police. Huit cents au cœur du cortège d'après les syndicats. Hier, suite à l'appel national de Force ouvrière, de la CGT et de Solidaires, les fonctionnaires faisaient grève et quelques centaines d'entre eux ont bravé la grisaille pour défiler à Angoulême, entre la place de la Bussatte et la préfecture. Dans le cortège, des enseignants et des agents hospitaliers, du conseil départemental de la Charente, de La Poste et des finances publiques. Des pancartes: «La fonction publique assignée à résistance» ou «Solidaire des Good Year». Et dans les discours, lassitude et inquiétude. En particulier concernant le pouvoir d'achat.

La Charente compte environ 23 000 fonctionnaires. Hier, environ 500 d'entre eux défiloient dans les rues d'Angoulême contre la réforme du collège et pour une revalorisation des salaires.

Photo Majid Bouzzit

Indice gelé depuis 2010

Préférant rester discret, cet agent territorial, qui élève seul son enfant, témoigne. Fonctionnaire de catégorie C depuis 1999 dans une collectivité, il gagne aujourd'hui 1 550 euros nets: *«Nos salaires sont gelés depuis cinq ans, mais le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter.»*

De fait, hier, la première des revendications des grévistes concernait la revalorisation des traitements. Depuis 2010, le point d'indice servant à calculer le salaire des fonctionnaires est gelé. *«Entre 2010 et 2016, les fonctionnaires ont perdu 8% de leur pouvoir d'achat»*, assure ainsi Olivier Brunaud, secrétaire adjoint de l'union départementale de FO. *«Avec la réforme des retraites, à chaque mois de janvier, la cotisation augmente et nos salaires baissent*, calcule quant à lui Raynald Boulay, secrétaire de la CGT au conseil départemental. *Aujourd'hui, quelqu'un qui entre dans la fonction publique tout en bas de l'échelle de la catégorie C gagne moins que le Smic. C'est par un jeu de primes qu'il gagne le salaire minimum.»*

> Entre 2010 et 2016, les fonctionnaires ont perdu 8% de leur pouvoir d'achat.

En plus des salaires, d'autres inquiétudes s'exprimaient hier. *«On se prend les politiques d'austérité tous azimuts. Il n'y a plus de sous pour rien. Du coup, on perd le sens de ce qu'on fait, de nos missions de service public»*, souligne Audrey Goyat, infirmière au centre hospitalier spécialisé Camille-Claudel à La Couronne, secrétaire adjointe du syndicat SUD Santé Sociaux.

Les enseignants contre la réforme

À l'hôpital, comme dans les finances publiques et à La Poste, les syndicats tirent la sonnette d'alarme. *«La situation est explosive*, promet Thierry Solas, de FO Finances publiques. *On s'inquiète pour l'avenir des trésoreries de Saint-Claud, Chabanais et Chasseneuil. Les agents sont démoralisés, le nombre de dépressions nerveuses explose.»*

Les enseignants s'étaient joints au cortège. Selon le rectorat, 25% des professeurs de collège charentais s'étaient déclarés grévistes. Seulement 5,92% des personnels de l'Éducation nationale du département ont cependant fait grève. La réforme du collège comptait parmi les revendications phares des manifestants. *«Cette réforme ne résoudra pas l'échec scolaire*, martèle Alain Héraud, co-secrétaire académique du Snes-FSU. *Elle représente une augmentation de charge de travail pour les enseignants. On demande le retrait pur et simple de cette réforme.»* Hier, c'était la quatrième grève des professeurs contre cette réforme.

> On s'inquiète pour l'avenir des trésoreries de Saint-Claud, Chabanais et Chasseneuil.

Elaine Sanchis, 30 ans, professeure

« On ne se sent pas valorisé

Professeure titulaire depuis deux ans au collège Félix-Gaillard de Cognac, Elaine Sanchis gagne 1 700 euros nets par mois. *«Pendant cinq ans j'ai été contractuelle à 1 200 euros pour le même travail,* raconte-t-elle. *Forcément, dans la vie de tous les jours, c'est compliqué.»* Avec le gel du point d'indice mais l'augmentation des cotisations retraite, elle a calculé que son salaire avait perdu 20 euros depuis le mois de janvier. *«J'ai fait cinq ans d'études et quand je vois ce que gagnent mes copains de même niveau mais qui ont fait des écoles d'ingénieurs, je me dis qu'on n'est vraiment pas valorisé.»* Cette professeure de lettres classiques a également tenu à faire grève pour protester contre la réforme des collèges. *«Cette réforme va empêcher les élèves de faire du latin parce qu'on va perdre des heures disciplinaires. Je suis directement menacée dans ma matière et je me bats pour qu'on ne sacrifie pas une génération d'élèves.»*

Jean-Luc Boizard, 52 ans, ouvrier

« Une impression de bagarre au quotidien

Jean-Luc Boizard est ouvrier professionnel qualifié à l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Habrioux d'Aigre. Après dix-sept ans d'ancienneté, il gagne 1 350 euros nets par mois. *«Cela fait cinq ans que nos salaires n'augmentent pas et tous les ans, on perd du pouvoir d'achat»,* décrit le secrétaire adjoint du bureau syndical FO de l'Ehpad. Il raconte creuser son découvert bancaire au fur et à mesure de l'année jusqu'à arriver à ne pas pouvoir payer ses impôts locaux. *«J'attends que tombe la prime de fin d'année, environ 1 200 euros, pour pouvoir payer et ne pas être interdit bancaire. Mais à chaque fois, je paie la pénalité de 10%.»* Divorcé et père de deux filles, Jean-Luc Boizard dit compter chaque dépense, rogner sur chaque sortie. *«Je fais gaffe à tout. Cela donne une impression de bagarre au quotidien.»*

(Photos CL)

Sophia Dupuis, 45 ans, assistante sociale

« On n'est pas des privilégiés

Sophia Dupuis travaille pour le conseil départemental comme assistante sociale à la Maison des solidarités de Ruffec depuis 2004. Fonctionnaire de catégorie B, elle gagne 2 200 euros nets par mois. *«Je suis là non seulement pour répondre à l'appel national, mais aussi parce qu'au Département, on est directement impacté par l'austérité budgétaire»,* affirme-t-elle. Hier, les agents grévistes du conseil départemental ont d'ailleurs été reçus par François Bonneau, président du Département. *«On est dans un flou total, le Département n'est pas clair dans sa réorganisation des services. On a voulu dire à M. Bonneau qu'aujourd'hui, ce n'était qu'un début,* raconte Sophia Dupuis, elle-même membre de la commission exécutive du bureau de la CGT. *On est loin d'être des privilégiés,* assure-t-elle encore. *Autour de nous, on voit de nombreux agents pauvres, certains collègues n'ont parfois même pas assez d'essence pour aller travailler.»*

Les salariés moins pessimistes qu'en 2015

A priori, le niveau d'optimisme des salariés français pour l'année 2016 n'a rien de réjouissant: 41% d'entre eux seulement pensent que la situation économique du pays va s'améliorer cette année. Et pourtant, c'est mieux que l'an dernier: en janvier 2015, ils n'étaient que 31% à voir la nouvelle année sous un jour favorable. Pourtant les arguments de Randstad Workmonitor, auteur de l'étude, étaient quasiment les mêmes: les prévisions pour 2015 sont meilleures qu'en 2014. Conclusion: le "pessimisme historique" des Français demeure une constante. Mais alors que dire de la Suède dont les salariés, en janvier 2015, jugeaient positivement l'avenir à 57%, alors que cette année, ils tombent à 40% ?

Pensez-vous que la situation économique dans votre pays va s'améliorer en 2016 ?

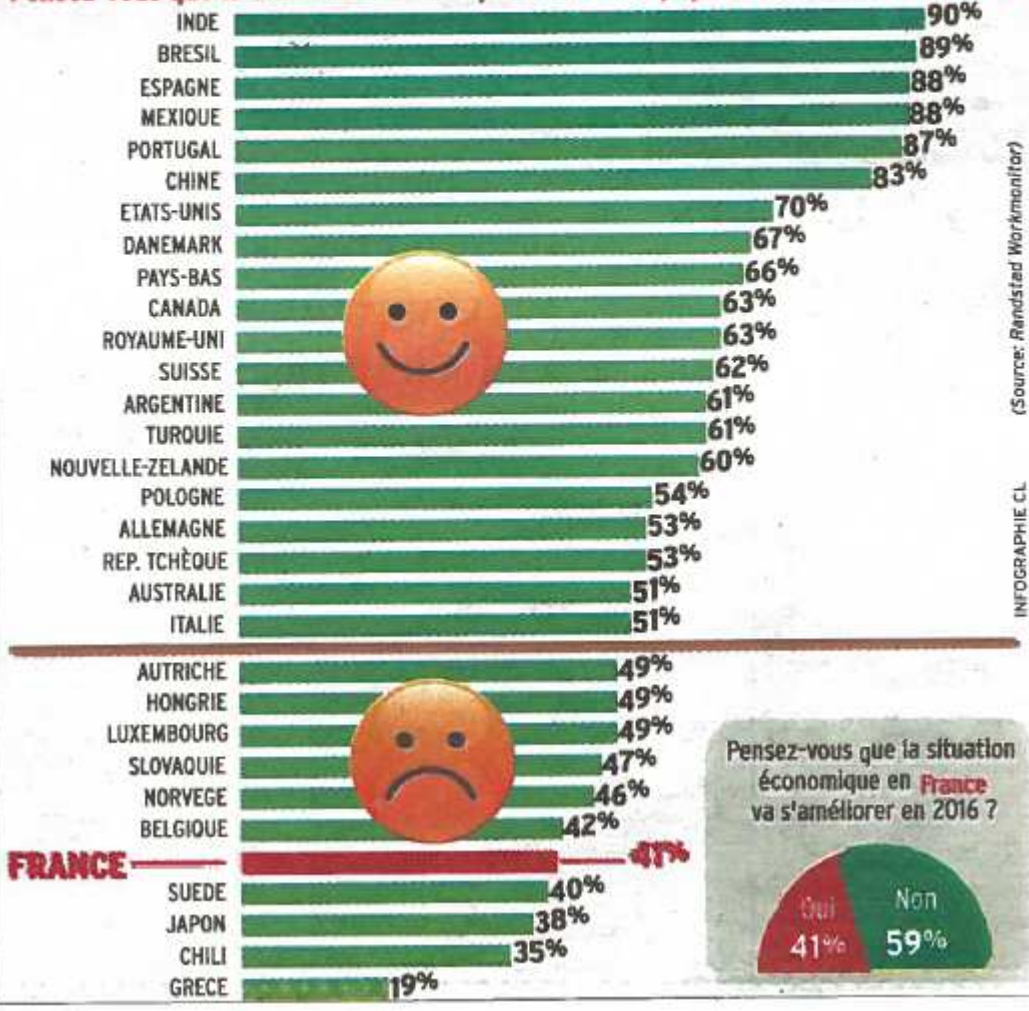

Hélicoptères à basse altitude: ERDF surveille ses réseaux

Plusieurs lecteurs signalent, depuis le début du mois, la présence d'hélicoptères volant à basse altitude au-dessus de certaines communes de Charente, notamment du côté de Reignac dans le Sud-Charente ces derniers jours. Il ne s'agit pas d'appareils de la gendarmerie, mais d'ERDF qui surveille ses réseaux électriques en empruntant les airs, confirme la direction. Depuis décembre et jusqu'en février, et si la météo le permet, des hélicoptères devraient ainsi survoler la campagne charentaise du côté d'Angoulême, Cognac et Barbezieux.

Pour Territoires Charente, l'école Méningaud n'a pas coûté plus cher

François Bonneau, président de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Territoires Charente, a tenu à repréciser le détail de l'opération de financement en partenariat public-privé (PPP) de la construction de l'école Méningaud à Ruffec. Une opération pointée du doigt par la chambre régionale des comptes dans son rapport sur les finances de la communauté de communes (CDC) de Ruffec (1).

Selon la société d'économie mixte: *«Le coût des travaux et l'équipement en mobilier de l'école, subventions déduites, se montent à 1,888 million d'euros hors taxe (HT). Le montant des frais financiers et des intérêts payés au banquier sur vingt-cinq ans hors remboursement du capital de l'emprunt est de 1,322 million. Le montant de l'opération au titre de la réalisation des ouvrages est de 3 210 185 euros HT.»*

La SAEML rappelle aussi que, pendant vingt-cinq ans, Territoires Charente va payer *«l'ensemble du fonctionnement de l'école».* [...] *«Ceci représente un montant annuel de 39 365 euros et sur vingt-cinq ans un montant de 984 125 euros hors taxe.»*

Pour l'organisme, le partenariat public-privé n'induit donc aucun surcoût. *«Le montant total de l'opération se monte à 4 194 310 euros HT, soit 5,03 millions TTC. C'est bien cette somme que la communauté de communes de Ruffec doit rembourser et non pas seulement le montant des travaux de construction payé aux entreprises comme annoncé. Là aussi, si la communauté de communes de Ruffec avait géré en direct cette opération, elle aurait été obligée de gérer ces contrats* [...] *et donc de payer au moins ces sommes.»*

La CDC de Ruffec n'avait pas la capacité d'emprunter

Certes. Ce qui n'enlève rien au contenu du rapport de la chambre régionale des comptes. On y lit précisément: *«Le coût net de l'immeuble et des mobiliers et matériels s'élève à 2 257 178 euros TTC. La durée de l'emprunt est fixée à vingt-cinq ans. Son taux d'intérêt est fixe et élevé, au regard des taux actuels: il est de 4,5%.* [...] *Le loyer est révisable annuellement, selon une formule d'indexation qui fait intervenir l'indice général des corps d'État. Le coût total de l'opération sur vingt-cinq ans s'élève pour la collectivité à 5 030 525 euros TTC, sous réserve des révisions de loyer. Le montant comprend surtout la réalisation des travaux, l'achat de mobilier et la maintenance. Le loyer hors maintenance s'élève pour vingt-cinq ans à 4 181 825 euros TTC. Le coût total est donc très élevé par rapport au coût des travaux et du mobilier matériels.»*

En outre, lors de l'examen de l'offre de Territoires Charente par la CDC de Ruffec, il était bien précisé qu'au-delà des 4,5% de taux d'intérêt de l'emprunt sur vingt-cinq ans et qu'en sus des honoraires et autres prestations et coûts financiers, la facture s'alourdirait de 5% de frais de gestion *«arrêtés par Territoires Charente».* Territoires Charente était, à l'époque, seule en piste pour le marché.

En tout état de cause, cette école, nécessaire au territoire et qui était attendue par tous les parents d'élèves, a été réalisée en PPP car la CDC de Ruffec n'avait pas la capacité d'emprunter la somme nécessaire tout en assumant ses autres charges et investissements à venir. *«On pouvait très bien inscrire cette dépense* [celle de Méningaud, NDLR] *dans le budget 2010, mais faisant cela, on ne pouvait plus engager aucun autre investissement. On ne pouvait plus rien faire. Donc on a trouvé cette solution après avoir pris conseil de juristes compétents»,* indiquait Bernard Charbonneau, président de la CDC de Ruffec, en mars 2010.

(1) Tout le rapport de la Cour des comptes sur la communauté de communes de Ruffec et l'intégralité du communiqué de François Bonneau sont à consulter sur charentelibre.fr.

■ François Bonneau

Le président du conseil départemental (Photo Phil Messelet) sera à la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard vendredi matin. Comme il l'a déjà fait au 1er RIMa d'Angoulême, le patron de Département vient découvrir le site du premier employeur de la région de Cognac. Une réunion avec l'état-major de la base est prévue ainsi qu'une visite des installations. Comme sa visite doit durer seulement une heure et demie, François Bonneau ne devrait pas prendre place dans un avion de la base pour découvrir la Charente vue du ciel.

Les communes pas pressées de fusionner

■ En Charente, les projets de fusion de communes se multiplient
■ Sauf dans le pays de Cognac
■ Priorité à la future agglo,
■ Les explications sont nombreuses.

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

A l'image des présidents Jean-Paul Zucchi, Véronique Marendat et Michel Gourinchas, priorité est aujourd'hui donnée à la réussite de la fusion des communautés de communes. Photo F. B.

Dix communes en moins depuis le 1er janvier sur la

D'Charente, soit six fusions et au moins autant de projets qui pourraient se concrétiser avant la fin de l'année. Et l'État devrait prolonger les mesures incitatives pour se marier entre voisins en 2016 (lire ci-dessous). Mais au pays de Cognac, aucun mariage de communes en perspective. *«Entre élus, on parle de ça sous la forme de boutades. Quand on se croise, on se dit "toi, je te verrai bien marié avec untel". Mais ça ne va pas plus loin»*, résume Lilian Jousson le maire de Louzac-Saint-André, à la tête d'une commune associée créée il y a quarante ans. *«Cela crée peut-être des économies d'échelle mais quand vous fusionnez deux villages, vous devez aussi gérer deux cimetières et deux églises»*.

Priorité à l'agglo

Michel Gourinchas résume la pensée de nombreux maires interrogés. *«Chacun est concentré sur la fusion des intercommunalités. Les fusions de communes arriveront à un moment ou un autre mais dans un second temps»*, estime le président de GrandCognac. Avec ses collègues présidents du pays de Châteauneuf, de Grande-Champagne et du Jarnacais, ils doivent mettre en place une nouvelle agglo de 62 communes, le 1er janvier 2017. *«Entre ça et la création de la nouvelle grande région, c'est déjà assez compliqué comme ça pour nous comme pour la population. Chaque chose en son temps»*, avance Jean Graveraud, le maire d'Ambleville, la plus petite commune de Grande-Champagne avec 186 habitants. Il est pourtant l'un des rares à envisager de fusionner. Mais cela reste au stade *«des discussions informelles»* avec ses voisins de Liginières, Bonneuil et Bouteville. *«Mais on imagine ça pas avant 2019. Cela reste confus même si la perspective d'être une nouvelle commune de 1.500 habitants peut permettre d'avoir un peu plus de poids dans la future agglo.»*

La taille des communes, c'est justement une autre raison qui expliquerait cette particularité locale. *«Contrairement à d'autres dans le département, ici, nous avons beaucoup de communes avec une taille assez importante, autour de 1.000 habitants»*, poursuit Lilian Jousson, maire de 1.060 administrés. *Et contrairement à d'autres, nous avons déjà une agglo* (de Cognac) très solidaire». Pour lui, il n'y aurait donc pas besoin de grossir pour peser plus politiquement dans la politique de l'agglo. *«Il y a aussi certaines petites baronnies locales qui n'ont pas envie de perdre leur pré carré»*, glisse un maire de Grande-Champagne.

Surtout quand une commune est beaucoup plus riche que sa voisine, une autre particularité du territoire. À l'image du serpent de mer de la fusion entre Châteaubernard et son taux de fiscalité sur le foncier bâti à 12,54% contre... 26,37% à Cognac. Reste que pour l'État et son représentant à Cognac, le sous-préfet Olivier Maurel, ces fusions sont *«inéluctables, c'est le sens de l'histoire, comme le montre déjà l'armement commun des deux polices municipales»*. Tout en reconnaissant que le travail pour la future agglo *«mobilise l'essentiel des forces»*, il élargit cette fusion à Javrezac ou Merpins. *«Mais ce sera aux élus de choisir.»*

Sur le terrain, la réalité est encore bien différente. *«Le sens de l'histoire? Peut-être chez certains technocrates,* estime Jean Graveraud. *Mais l'histoire de France s'est aussi construite sur ses 36.000 communes et il va falloir prouver que les grands machins qu'on est en train de faire aujourd'hui vont se montrer efficaces»*.

Les incitations de l'État

La dot proposée par la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), adoptée l'été dernier, ne semble pas suffisante pour inciter certaines communes à la fusion. Des incitations financières qui devraient pourtant être prolongées en 2016 et qui prévoient notamment de ne pas baisser les fameuses dotations globales de fonctionnement (DGF) octroyées par l'État aux communes en fusion. Et si la nouvelle commune dépasse les 1.000 habitants, un bonus de 5% de cette DGF est même prévu. Mais le pays de Cognac préfère se concentrer sur la future agglo à 62 communes. Là aussi, l'État bonifie son aide aux nouvelles intercommunalités. Selon une étude effectuée pour le pays Ouest-Charente, l'enveloppe de DGF doit gonfler de 1,4 million d'euros sur le Cognaçais de 2016 à 2020. De quoi prendre son temps avant de parler fusion de communes.

JOURNÉE FRANCO-ALLEMANDE

Des échanges proposés aux ados cognaçais

Il a fallu deux guerres pour en arriver à cette qualité d'échanges entre nos deux pays. Ce qui ne se passe avec aucun autre», a déclaré Joëlle Lepic, la directrice d'Info 16, se laissant aller à un commentaire personnel sur la journée franco-allemande de vendredi dernier, qu'elle a mise sur pied avec Marie Falcon, la référente Europe du bureau Information jeunesse d'Info 16.

Une centaine d'ados, issus d'une classe de 5e du collège Elysée-Mounier, de 2e, 1re et terminales du lycée Jean-Monnet et, dans l'après-midi de ce lundi, les 3e du collège Saint-Joseph, ont sagement écouté les enseignements de Marie Falcon concernant deux programmes d'échanges, différents dans la forme, mis en œuvre par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj).

«Peut-on partir à plusieurs et loger dans la même famille ?» a demandé un élève de 5e. *«Est-ce que les notes obtenues à l'école allemande qu'on doit suivre, compteront pour notre moyenne annuelle ?»* a poursuivi Léa. Dans les deux cas, c'est non. *«Ce ne serait pas à votre avantage»* a répondu Christiane Hosteing, la prof d'allemand de Saint-Joseph.

Le premier programme, dénommé «Brigitte Sauzay», s'adresse aux élèves de 4e à la 1re appelés à se rendre dans une famille allemande pendant trois mois consécutifs. L'autre, dénommé «Voltaire», s'étend sur six mois (mars à août), tandis que le correspondant allemand viendra en France de septembre à février. Les deux modes d'échanges sont gratuits et l'Ofaj propose même dans certains cas une avance sur faux frais.

«Cette facilité d'échanges entre scolaires est une suite logique du Traité de l'Élysée, signé en 1963, par Charles De Gaulle et le chancelier Adenauer», avait expliqué Marie Falcon, en introduction de séance, citant José Lacour-Miron, membre du centre d'études européen Jean-Monnet (CEEJM).

Marie Falcon, la référente Europe d'Info 16, a présenté le dispositif d'échanges aux collégiens et lycéens cognoçais. Photo J. D.

Scot: «Le cognac, notre moteur»

Resté des années dans les cartons, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) démarre. Le premier constat, c'est la place du cognac.

Frédéric BERG
f.berg@chorentelibre.fr

«Ce n'est que le lancement». Alain Riffaud, le président du syndicat mixte de cohérence de la région de Cognac est prudent. Lundi soir, il présidait le premier forum du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de la région de Cognac qui fait suite à la mise à l'eau officielle en septembre dernier. Il aura fallu des années et quelques obstacles à franchir pour que les élus des cinq communautés de communes (GrandCognac, Jarnac, Rouillac, Grande-Champagne et Châteauneuf) se mettent réellement au travail.

Ce Scot, c'est en quelque sorte la feuille de route qui doit définir pour les quinze ou vingt ans à venir les grands axes de développement du territoire (développement durable, économie, culture, transport, habitat...) Lundi soir, après une présentation du diagnostic de deux cabinets spécialisés, une bonne centaine d'élus répartis en trois commissions (environnement, social et développement économique) a planché. Alain Riffaud tire les enseignements de ce premier forum.

Que retenez-vous de cette soirée de travail ?

Alain Riffaud. D'abord, le nombre. Nous étions 150 élus des cinq communautés de communes réunis pour la présentation du diagnostic des cabinets, et plus d'une centaine ensuite pour les commissions thématiques. Les cinq présidents des intercommunalités étaient présents. C'est un bon signe d'être aussi nombreux pour ce lancement. Je pense que la soirée a été très constructive.

Alain Riffaud, président du syndicat mixte depuis juin 2014. Photo archives CL

N'est-ce pas un paradoxe de travailler à cinq quand l'agglomération semble se dessiner à quatre, sans Rouillac ?

La réflexion se poursuit concernant Rouillac. Il est certain que quatre sont partantes. On ne sait pas encore ce que va décider le préfet qui peut imposer une agglo à cinq. Mais il n'est pas incompatible de former un Scot à cinq et une agglo à quatre. C'est certain qu'on serait mieux tous ensemble.

Justement est-ce que les diagnostics et vos travaux confirment une cohérence de territoire ?

D'abord nous partageons une richesse commune, le cognac. C'est le moteur de tout ce territoire. Mais il y a aussi d'autres activités importantes, la machinerie agricole, la vodka qui est un levier de développement économique, le fleuve Charente aussi. On doit prendre en compte l'environnement, le développement touristique.

Il y a aussi des points négatifs, des freins...

C'est évident que les infrastructures ne sont pas ce qu'elles devraient être. La voie ferrée qui devrait être électrifiée entre Angoulême et Royan, et puis surtout la RN 141 qui n'est pas encore à deux fois deux voies entre Angoulême et Saintes. Il faut aussi avancer sur le très haut débit internet, c'est essentiel pour permettre le développement économique de notre territoire.

Quand le Scot doit-il être opérationnel ?

Il doit l'être le premier trimestre 2018. Il reste beaucoup de travail.